

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin de Meudon

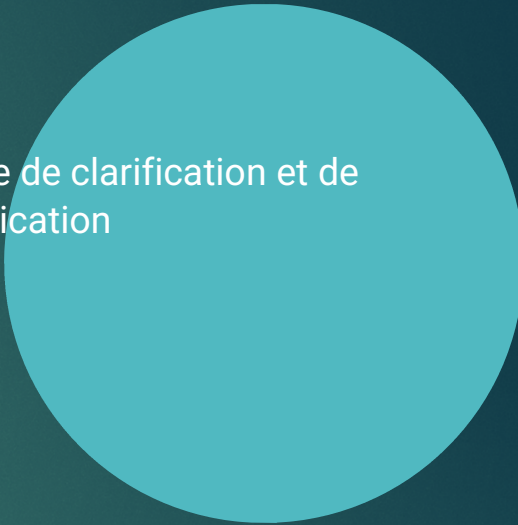
Assemblées générales 9 avril 2026  
Assemblée générale extraordinaire  
Assemblée générale ordinaire

**Association des résidents du quartier du  
Potager du Dauphin de Meudon**

**Assemblée générale extraordinaire  
Modification des statuts**

Rédaction actuelle	Rédaction nouvelle proposée	Observations
<p>Article 3 – Activités de l'Association</p> <p>La zone d'action de l'Association est la ville de Meudon, avec le périmètre géographique délimité sur le plan joint en annexe aux présents Statuts, par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'avenue Jacqueminot (côté pair), au sud</li> <li>• l'avenue du Château (côté impair) à l'ouest</li> <li>• les boulevards des Nations Unies et Verd de Saint Julien (côté pair) à l'est et au nord</li> </ul>	<p><i>A remplacer par :</i></p> <p>La zone d'action de l'Association est celle du quartier du Potager du Dauphin et des abords de l'avenue du Château à Meudon. Cette zone correspond à un sous-secteur spécifique de la zone U3 défini par le PLUi de GPSO.</p>	<p>Le PLUi a classé dans un même sous-secteur spécifique de la zone U.3 le quartier du potager du dauphin situé à l'est de l'avenue du Château et le côté ouest de celle-ci correspondant au triangle formé par l'avenue du Château, la rue des Capucins et la route des Gardes.</p> <p>Notre association a souhaité élargir son périmètre d'action à l'ensemble des résidents de notre environnement proche qui partagent les mêmes enjeux et les mêmes attentes</p>
<p><b>Article 7 Adhésions alinéa 3 :</b></p> <p>Peuvent adhérer à l'association, les personnes physiques ou morales ayant un lien avec le quartier de par leur habitation, la détention d'un bien immobilier ou l'exercice d'une activité dans le quartier</p>	<p><b>Supprimer</b></p> <p>« (...)de par leur habitation, la détention d'un bien immobilier ou l'exercice d'une activité. »</p>	<p>Mesure destinée à ouvrir plus largement les possibilités d'adhésion</p>

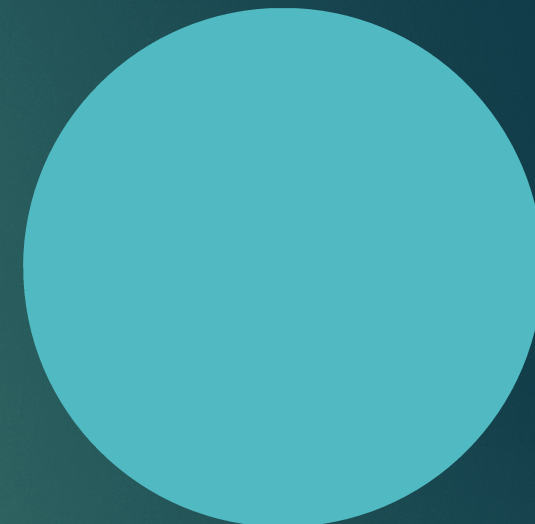
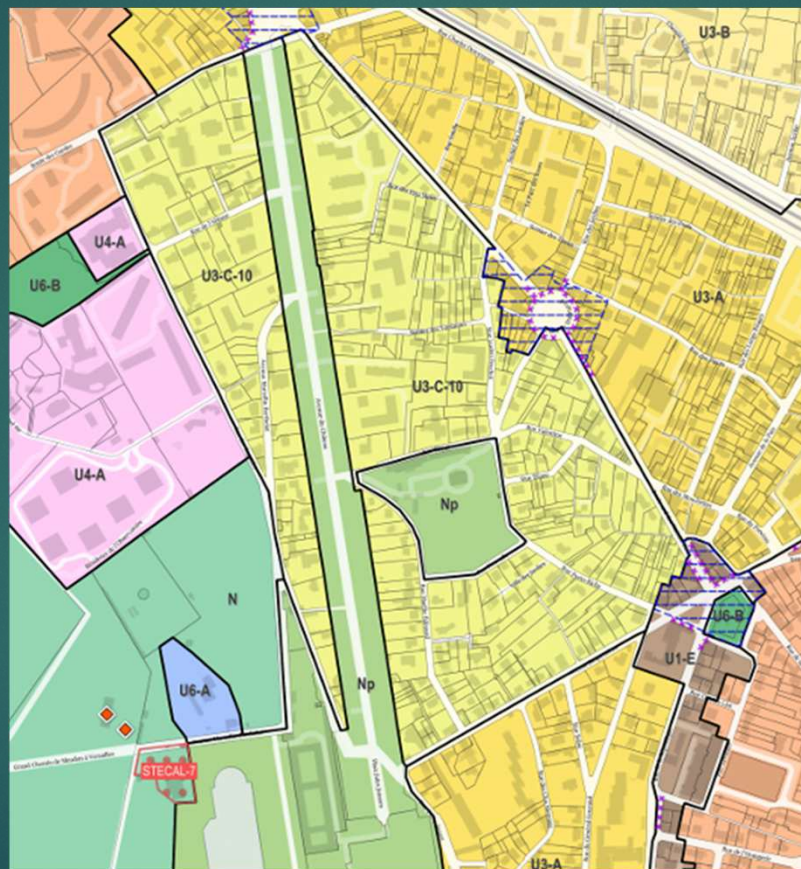
## Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

Rédaction actuelle	Rédaction nouvelle proposée	Observations
<p>Supprimer cet alinéa :</p> <p>La qualité de membre se perd ...</p>	<p>A remplacer par :</p> <p><b>La qualité de membre se perd :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. <i>par démission adressée par écrit au Président de l'association</i></li><li>b. <i>par décès pour les personnes physiques</i></li><li>c. <i>par radiation pour non-paiement de la cotisation annuelle, constaté par le Bureau, après trois rappels demeurés sans suite,</i></li><li>d. <i>par exclusion pour motif grave, prononcé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau. Au préalable, l'intéressé est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications sous huitaine</i></li></ul>	<p>Mesure de clarification et de simplification</p> 

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

Rédaction actuelle	Rédaction nouvelle proposée	Observations
En cas d'admission de nouveaux membres en cours d'année, la totalité du montant de la cotisation est due pour l'année en cours	A remplacer par En cas d'admission de nouveaux membres à compter du 1 <sup>er</sup> septembre de l'année en cours, le montant de la cotisation à payer est celle d'une année pleine couvrant la fin de l'année en cours et l'année qui suit.	Favoriser les nouvelles adhésions

# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin



Association des Résidents du Quartier du  
Potager du Dauphin

Assemblée générale ordinaire  
Rapport moral



# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

Communication



# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

## Les actions déjà engagées et à poursuivre

- ▶ Organisation de la fête des voisins
- ▶ Envoi des notes et flash d'information
- ▶ Refonte du site internet de l'association
- ▶ Création d'un nouveau logo

# La fête des voisins

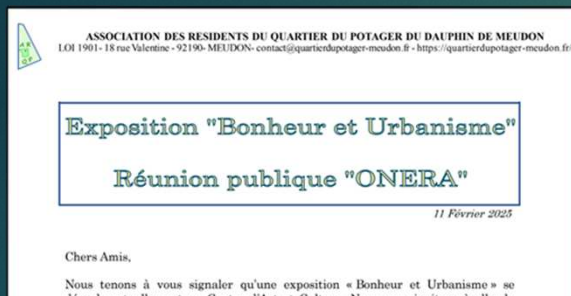
- Retour en images sur l'édition 2025
- La fête des Voisins 2026 aura lieu le **vendredi 29 Mai**
- L'engagement de l'association : organisation et participation
- Une fête ou des fêtes dans notre quartier ?



# Une communication active : Encore de nombreuses notes d'information envoyées par les différents groupes en 2025

## Un nouveau site internet à l'étude

## Un nouveau logo



Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

URBANISME



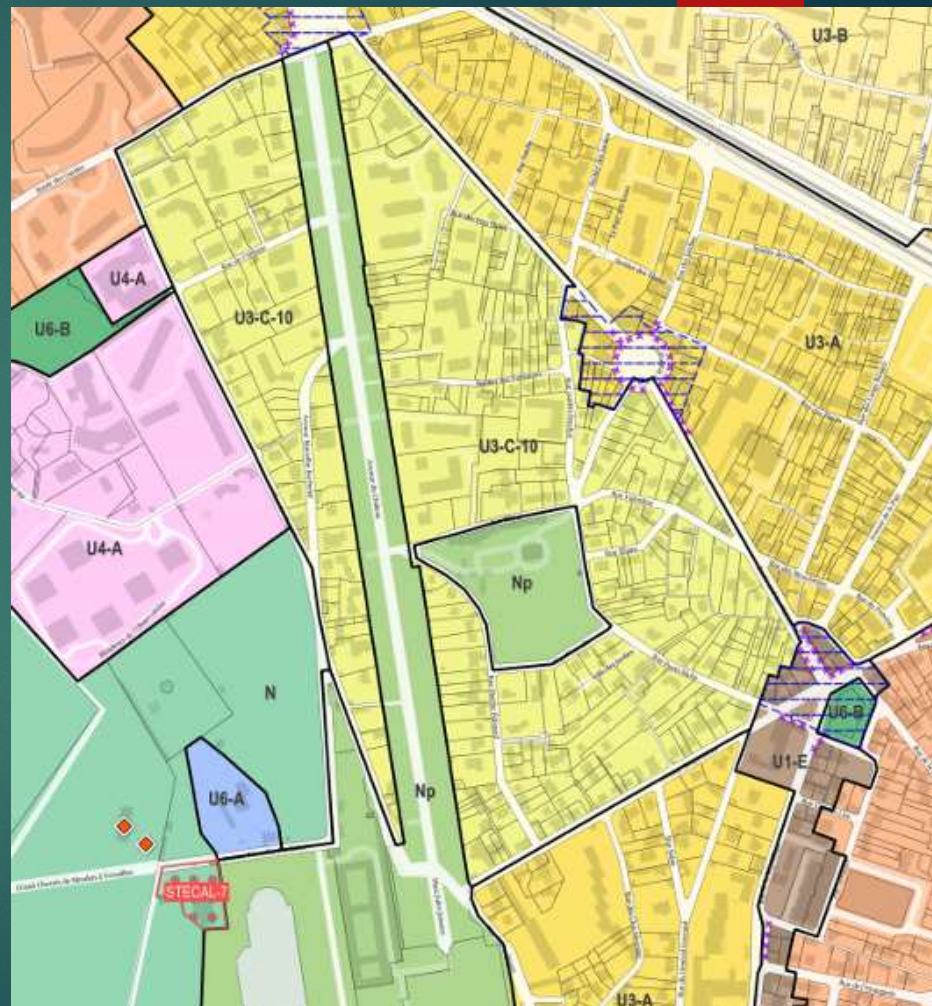
# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

Rappel des avancées de la version définitive du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, voté le 17 décembre 2024 par le conseil de territoire de GPSO et publié le 20 janvier 2025, après notre précédente assemblée générale

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

## Création d'un sous-secteur spécifique U3-C-10 réunissant les abords de l'avenue du Château :

- ▶ A l'est, le quartier du Potager du Dauphin correspondant au triangle formé par l'avenue du Château, les boulevards Verd de Saint Julien et des Nations-Unies et l'avenue Jacqueminot ;
- ▶ A l'ouest, triangle formé par l'avenue du Château, la rue des Capucins et la route des Gardes



# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

## Une réglementation adaptée aux traits particuliers de l'habitat de notre quartier

- ▶ Des règles particulières telles celles en matière d'emprise au sol des constructions
- ▶ Des déclinaisons spécifiques de règles générales en matière :
  - ▶ D'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
  - ▶ D'implantation sur un même terrain
  - ▶ De hauteur des constructions

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

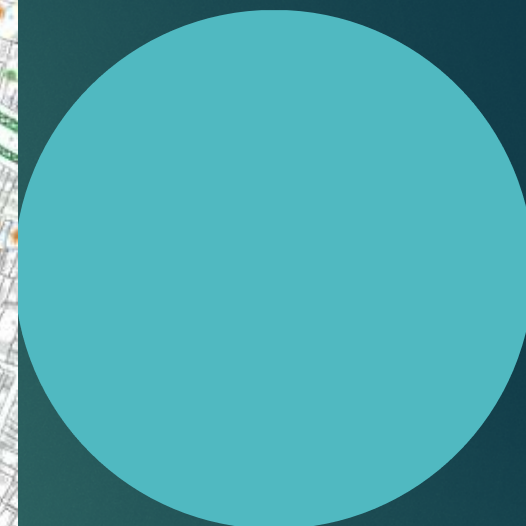
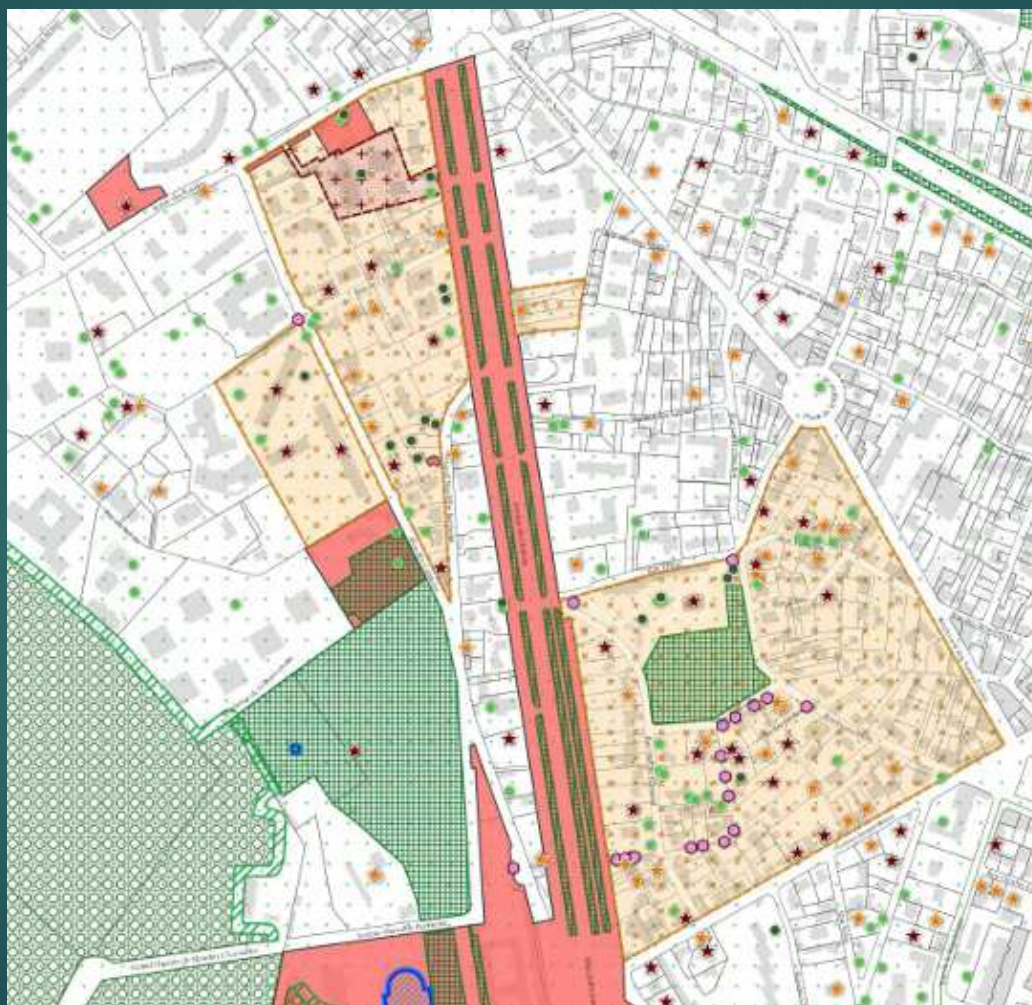
## Des périmètres de protection

Avec à l'intérieur du sous-secteur, la création de trois ensembles urbains d'intérêt de par leur cohérence paysagère et urbaine :

- ▶ Le quadrilatère formé par l'avenue du Château, les rues Obeuf et Porto-Riche, le boulevard des Nations-Unies et l'avenue Jacqueminot
- ▶ Le groupe des maisons n° 23 à 31 de l'avenue du Château, dont la maison Wagner
- ▶ Le triangle formé par la rue des Capucins, l'avenue Marcellin Berthelot, l'avenue du Château et la route des Gardes

La reconnaissance du Petit-Bellevue comme ensemble bâti à caractère patrimonial en raison de l'unité architecturale de plusieurs édifices ayant une qualité architecturale,

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin



# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

## Le classement de nombreuses maisons comme :

- ▶ Patrimoine bâti remarquable en raison de leur qualité architecturale ou historique
- ▶ Patrimoine bâti d'intérêt en raison de leur qualité de composition caractéristique d'un type architectural et/ou d'une époque d'urbanisation

## Mais aussi, le classement :

- ▶ De portails, clôtures, murs comme « éléments d'intérêt »
- ▶ D'arbres remarquables de par leur dimension, âge, rareté, port ou valeur historique
- ▶ D'arbres repères de par leur impact paysager

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

## Régime du patrimoine bâti

Règle générale:

- ▶ Interdiction de la démolition totale sauf risque grave de sécurité et des éléments patrimoniaux identifiés (façades, toitures).

Pour le Patrimoine bâti remarquable :

- ▶ pour chaque immeuble, une fiche définit les règles à respecter.

Pour le Patrimoine bâti ou ensembles urbains d'intérêt :

- ▶ démolition par elle autorisée sous réserve de la préservation de la volumétrie du bâtiment ou des qualités patrimoniales de l'ensemble.
- ▶ Les travaux d'extension doivent être en harmonie avec l'existant, instaurer un dialogue harmonieux avec les implantations, les volumétries et les hauteurs dominantes de l'ensemble.

Ouvrages techniques interdits (coffres extérieurs de volets roulants) ou règlementés :

- ▶ dispositifs solaires installés en partie basse de la toiture et bonne intégration à la composition architecturale ;
- ▶ autres ouvrages techniques autorisés sous réserve d'une bonne intégration à la composition architecturale et à l'environnement paysager.

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

## Régime du patrimoine paysager

- ▶ Interdiction d'abattage des arbres classés sauf motifs de sécurité publique, ou phytosanitaires ou de nécessité liée à une autre réglementation et, pour les arbres repères, de motifs d'intérêt général ; •
- ▶ Exigence de compensation par replantation d'un ou plusieurs arbres avec des exigences variant selon le classement de l'arbre ;
- ▶ Périmètre de protection en fonction de la fiche technique propre à chaque arbre remarquable ou rayon minimum de 6 m à partir du collet de l'arbre (base du tronc) pour les arbres repères ;
- ▶ Règles de plantation : diamètre minimum de l'arbre, volume de la fosse.

# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

## Les actions déjà engagées et à poursuivre

- ▶ Des actions d'information voire d'assistance pour les habitants du quartier porteurs de projets
- ▶ Des actions d'information d'acquéreurs potentiels suite aux sollicitations de propriétaires vendeurs ou de leurs mandataires



Réflexion à mener : réaménagement  
de la place Stalingrad – déplacement du conteneur  
poubelle verre



Prochains travaux au Potager  
➤ Restauration du portail et du  
mur

# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

Sécurité



# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

## Participation Citoyenne

- Groupe composé de représentants de copropriétés, d'associations de quartier, piloté par le maire ou un de ses adjoints, assisté du Commissaire de Police nationale et de la Directrice de la Police municipale, se réunissant une fois par trimestre en mairie
- Ce dispositif vise à :
  - Renforcer le lien entre les habitants, la municipalité et les forces de sécurité
  - Inciter à une vigilance collective
  - Améliorer la circulation des informations en matière de tranquillité et de sécurité publiques
  - Permettre une remontée structurée des préoccupations des riverains

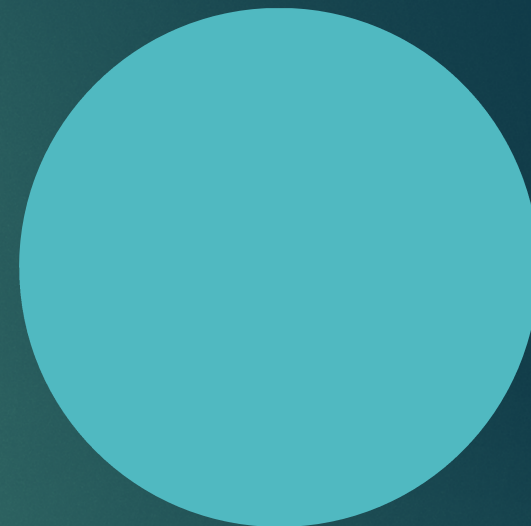
# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

## ▶ Les actions déjà engagées et à poursuivre

- ▶ Notre démarche de sensibilisation à la vigilance et à la prévention des actes de malveillance
  - ▶ Réunion publique avec les Polices nationale et municipale
  - ▶ Envoi de notes de sensibilisation aux questions de sécurité
- ▶ Notre démarche de demande d'installation de caméras dans notre quartier
  - ▶ Installation désormais réalisée :
    - ▶ Trois caméras fixes : place Janssen, carrefour Leclerc et place Rabelais,
    - ▶ Deux caméras nomades : place Stalingrad et à l'angle des rues Valentine et Porto Riche, en face de l'entrée du Potager
- ▶ Nous restons dans l'attente de vos remontées et préoccupations en matière de sécurité que nous relayerons dans le cadre des réunions de la Participation Citoyenne

Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

Patrimoine



# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin

- ▶ **Premier objectif : Faire connaître l'histoire urbaine de notre quartier**
  - ▶ Par la recherche de plans, dessins, tableaux, documents retraçant l'histoire de notre quartier
  - ▶ Son état au début du 19<sup>ème</sup> siècle : des vignes traversées par des chemins agricoles avec de très rares constructions et un seul grand axe : l'avenue du Château, Il nous est révélé par le cadastre de 1816
  - ▶ Ses maisons au charme bucolique dans les années 1850 : le dessin de Louis de Fiancette d'agos
  - ▶ Un évènement majeur opérant une bascule dans le monde moderne : la construction du boulevard Verd de Saint-Julien : un projet de 1864 achevé en 1870,
  - ▶ Des maisons remarquables : le chalet scandinave de l'exposition universelle de 1889

## Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin



Le quartier du Clos Madame  
en 1816 ( extrait du cadastre  
Napoléonien)

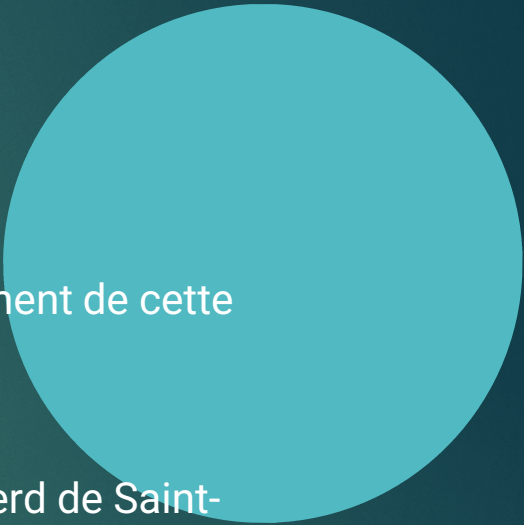
# Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin



L'état d'une rue de notre quartier  
la rue des Jardies  
à la fin des années 1850  
Dessin de Louis de Fiancette  
d'Agos ( Collection Courtois)



## ▶ **Création du boulevard Verd de Saint-Julien**

- ▶ 8 mai 1864 : création du projet
  - ▶ Novembre 1866 : adoption du projet
  - ▶ Février 1867 : décret de déclaration d'utilité publique du percement de cette voie nouvelle
  - ▶ 1867-1868 : les expropriations
  - ▶ 23 mai 1870 : délibération lui attribuant le nom de boulevard Verd de Saint-Julien
- 

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES CANTON DE SEVRES

VILLE DE MEUDON

Boulevard Verd-de-Saint-Jehan

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Session du Conseil Municipal du 8 Mai 1864

M. le Maire communique au Conseil une lettre de M. le Maire de Meudon à M. le Préfet de Seine-et-Oise...

15 Mai 1864

Le Conseil a été convoqué en séance publique...

4 Samedi

Le Conseil approuve le projet de loi...

22 Janvier 1865

Le Conseil a été convoqué en séance publique...

17 Octobre

Le Conseil approuve le projet de loi...

25 Octobre

Le Conseil a été convoqué en séance publique...

7 Janvier 1865

Le Conseil a été convoqué en séance publique...

13 Mai 1865

M. le Maire communique au Conseil les objections...

Handwritten notes and signatures in the left margin.



(26)

14 October 1885

Le Conseil et les professeurs ont été appelés à donner leur avis, après l'ouverture et la lecture de la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris, en vue de la création d'une Faculté de Médecine de la ville de Paris.

(27)

11 November 1885

Après l'adoption de l'annuaire de la Faculté de Médecine de la ville de Paris, le Conseil a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

Annuaire de la Faculté de Médecine de la ville de Paris, 1885

Le Conseil a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

Le Conseil a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

Le Conseil a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

Le Conseil a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

(28)

10 June 1887

M. le Ministre de l'Instruction publique a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

(29)

16 July 1887

Le Conseil a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

(30)

9 August 1887

M. le Ministre de l'Instruction publique a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

(31)

18 October 1887

M. le Ministre de l'Instruction publique a été appelé à donner son avis sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la formation de la Faculté de Médecine de la ville de Paris.

Annuaire de la Faculté de Médecine de la ville de Paris, 1887

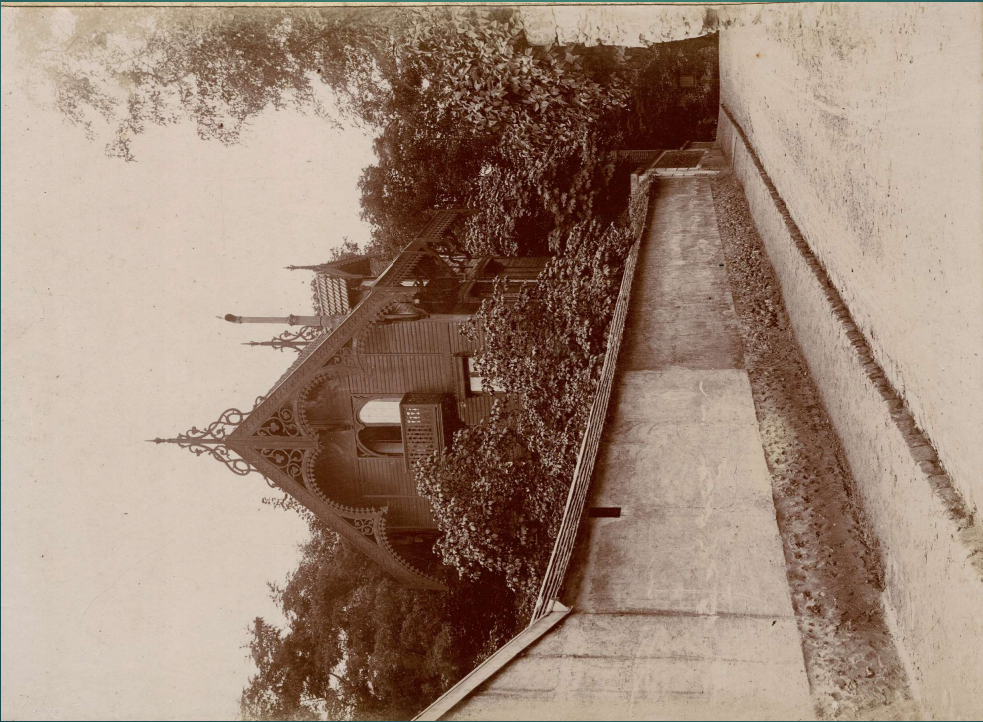
Espérances 115 890.75  
 Cessions annuelles 28 858.75  
 Evaluation des parts 40 000.00  
 Valeurs 70 000.00  
 Total 224,759.50

Il faut ajouter le capital  
 disponible 224,759.50  
 plus le solde  
 de l'exercice 1868 8 318.75  
 le total des fonds  
 disponibles 233,078.25  
 Total réel 233,078.25

Le 21 Juin 1869  
 Le Conseil porte la somme de 100,000 francs  
 complément de l'emprunt de 200,000 francs autorisés.  
 Le 21 Mars 1869  
 Le Conseil porte la somme de 100,000 francs  
 complément de l'emprunt de 200,000 francs autorisés.  
 Le 23 Mars 1870  
 Le Conseil décide de la somme de 100,000 francs  
 complément de l'emprunt de 200,000 francs autorisés.  
 Le 23 Mars 1870  
 Le Conseil décide de la somme de 100,000 francs  
 complément de l'emprunt de 200,000 francs autorisés.  
 Le 23 Mars 1870  
 Le Conseil décide de la somme de 100,000 francs  
 complément de l'emprunt de 200,000 francs autorisés.

- (10) 21 Juin 1869
- (11) 21 Mars 1869
- (12) 23 Mars 1870

Le 23 Mars 1870  
 Le Conseil décide de la somme de 100,000 francs  
 complément de l'emprunt de 200,000 francs autorisés.  
 Le 23 Mars 1870  
 Le Conseil décide de la somme de 100,000 francs  
 complément de l'emprunt de 200,000 francs autorisés.



Villa Schacher  
Rue des Capucins



## Deuxième objectif : Être attentif à l'état du patrimoine protégé



Au 67 route des Gardes, un témoignage du passé rural de Meudon: une ancienne ferme devenue auberge " La Rose" .



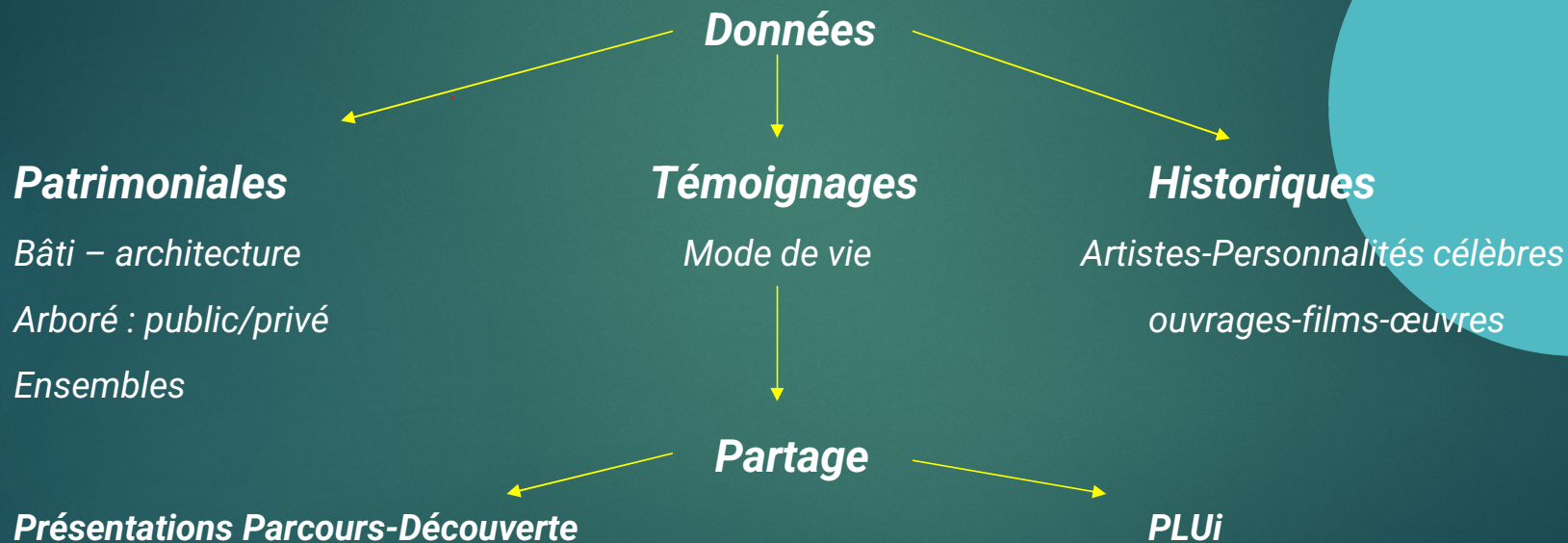
## Troisième objectif : connaître et raconter l'histoire des demeures remarquables

Travail préalable : recueil de témoignages et de documents

# Patrimoine – Notre démarche

*Mettre en valeur le quartier*

*Rechercher des caractéristiques uniques-valider les sources*



# Nos maisons, notre quartier ont une histoire !

Auriez-vous en votre possession des documents écrits ou photographiques plus ou moins anciens concernant votre propriété et son environnement :

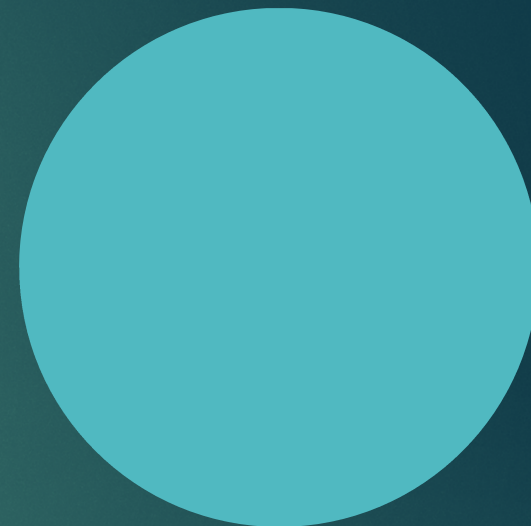
- ▶ *Actes notariés ou tout document témoignant de l'origine de votre lot à la suite par exemple à des divisions, ainsi que des propriétaires successifs*
- ▶ *Photos anciennes de votre propriété ou prises depuis votre maison, ou du quartier en général*
- ▶ *Documents iconographiques (peintures, gravures,,,) du quartier*
- ▶ *Articles de journaux – films tournés dans le quartier*
- ▶ *Citations d'ouvrages romanesques ou documentaires*
- ▶ *Références à des évènements spécifiques qui s'y seraient produits – Personnages connus qui y auraient vécu ?*

Pour les plus anciens du quartier, anecdotes vécues ou rapportées concernant le quartier en général

Nous garantissons la totale confidentialité des informations recueillies dans le cadre de notre charte de protection des données personnelles

# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

## Rapport financier



# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

## ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER DU POTAGER

### COMPTE DE RESULTAT

du 01/09/2024 - 31/12/2025

CHARGES		PRODUITS	
	Montants		Montants
<b>Frais généraux</b>	<b>1 023,55 €</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>760,00 €</b>
Assurance Macif	138,46 €	Adhésions	760,00 €
Frais bancaires	165,20 €	Autres Recettes	- €
Location salle AG	160,00 €		
Location hébergement internet OVH	56,72 €		
Fête des Voisins - autres manifestations	332,17 €		
Sorties culturelles	-23,00 €		
Autres Dépenses	194,00 €		
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>-263,55 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>760,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>760,00 €</b>

# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER DU POTAGER			
BILAN au 31/12/2025			
PASSIF		ACTIF	
	Montants		Montants
<b>Situation Nette</b>		<b>Immobilisations</b>	0,00 €
- Report à nouveau de 2023-2024	5 733,14 €		
- Déficit de l'exercice 2024-2025	-263,55 €	<b>Produits financiers à recevoir</b>	0,00 €
<b>Créditeurs Divers et charges à payer</b>		<b>Banque</b>	
- Autres charges à payer	0,00 €	- Adhésions Hello Asso à encaisser	240,00 €
		- Caisse d'Epargne compte courant	5 229,59 €
<b>Total Bilan Passif</b>	<b>5 469,59 €</b>	<b>Total Bilan Actif</b>	<b>5 469,59 €</b>

Nota: une part du report à nouveau à hauteur de 2 000 € est destinée à permettre la couverture d'éventuelles consultations juridiques en matière d'urbanisme

# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER DU POTAGER  
BUDGET PREVISIONNEL 2026

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Frais généraux</b>	<b>1 345,00 €</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>1 000,00 €</b>
Assurance Macif	145,00 €	Adhésions 2026	1 000,00 €
Frais bancaires	100,00 €	Autres Recettes	
Location salle AG	200,00 €		
Communication (site/réunions/Parcours)	600,00 €		
Fête des Voisins - autres manifestations	300,00 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 345,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 000,00 €</b>
Déficit de l'exercice	- 345,00 €		
<b>TOTAL PREVISIONNEL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>TOTAL PREVISIONNEL DES PRODUITS</b>	<b>1 000,00 €</b>

# Association des résidents du quartier du Potager du Dauphin

Election des administrateurs

Candidats sollicitant le renouvellement de leur mandat

- ▶ Alice Schneider
- ▶ Christian Delavelle
- ▶ Jean Verdon



**Merci**

